



ARCHIVES DU CALVADOS

---

# RAPPORT DE L'ARCHIVISTE

DU DÉPARTEMENT

---

*Exercice 1905-1906*

---

Caen, le 1<sup>er</sup> juillet 1906.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Lorsque vous avez bien voulu m'appeler à la direction des importantes archives de votre département, vous avez estimé sans doute que je me trouverais préparé à cette tâche par quatre années consacrées à étudier, dans un département limitrophe, l'administration et l'histoire de notre belle province normande.

Le Calvados et l'Eure ont, en effet, plus qu'une frontière commune : les régions de Falaise, Lisieux et Pont-l'Évêque, Bernay et Pont-Audemer, étaient réparties avant 1790 dans les mêmes circonscriptions religieuses, judiciaires et administratives ; le diocèse d'Evreux n'échappait pas à la bienfaisante tutelle de l'Université de Caen ; les deux départements donnèrent d'abord leur adhésion réfléchie aux principes de la Révolution, puis les mêmes habitudes de modé-

ration ; un Normand de l'Eure, l'illustre Robertet Lindet leur épargna à tous deux des représailles sanglantes. Enfin en ce dernier siècle, le Calvados et l'Eure ont associé leurs efforts pour faire revivre les gloires de la patrie normande : comme M. de Caumont créait l'archéologie, Auguste Le Prévost, de Bernay, commençait l'édifice de notre histoire régionale.

Mon éminent prédécesseur était, lui aussi un Ebroïcien ; j'espère, Monsieur le Préfet, justifier la confiance que vous me témoignez en prenant pour modèles l'amour passionné que M. Bénét portait à notre magnifique dépôt, le labeur infatigable qui lui a permis d'en grouper les divers fonds et d'en dépouiller une partie considérable, la connaissance approfondie qu'il en avait si rapidement acquise, l'esprit d'initiative qui lui a fait y réaliser tant de progrès, le souci dominant qu'il avait de faciliter d'abord les travaux des érudits du présent et de l'avenir, avant de songer à ses études personnelles, n'ambitionnant d'autre récompense que le plaisir d'obliger et la juste fierté que lui donnait la générosité des habitués de la salle de lecture pour les collections départementales.

M. Bénét a ainsi rendu aux archives du Calvados de très importants services qui lui ont mérité, à différentes reprises, les éloges les plus flatteurs de l'Inspection et de la Direction générale. Notre public lettré et l'administration regretteront souvent les ressources inépuisables de son expérience, à laquelle ma meilleure volonté ne pourra, de longtemps, suppléer.

Le rapport, que j'ai l'honneur de vous adresser sur la marche du service pendant l'année terminée le 30 juin dernier, portera presque exclusivement sur la gestion de mon prédécesseur. Je ne pourrai soumettre à votre approbation que mes projets pour l'exercice prochain, ayant dû me consacrer uniquement depuis mon installation au récolement du dépôt prescrit par nos règlements généraux.

Cette opération a permis de constater l'existence aux archi-

ves de 28.259 articles inventoriés, 14.091 liasses, 8.827 registres, 141 plans, liasses de plans, cartes, etc, 6 boîtes de marques, des collections historiques (jusqu'en l'an VIII), 21.018 liasses, 5.845 registres et 303 plans, atlas etc., des collections administratives. La bibliothèque historique et administrative, d'au moins 20.000 volumes, n'entre pas dans ces totaux, non plus que les documents préparés pour la vente prochaine.

### I. — LOCAL

Les chiffres du récolement montrent la masse énorme des documents que nous devons loger. En dépit des 1.587 mètres de rayonnages nouveaux si heureusement ajoutés, à la demande de M. Bénét, en 1902, par M. l'architecte du département, qui a tiré le meilleur et le plus économique parti de tous les vides utilisables ; en dépit des 60.000 kilos de papiers vendus après triage sévère au cours des vingt dernières années, la place nous est déjà mesurée un peu juste, puisque la bibliothèque administrative est littéralement empilée sur les rayons, puisque la moitié de la série judiciaire, les documents, si importants pour l'histoire économique, du bureau des finances, des élections et greniers à sel s'entassent sur double et triple rang, puisqu'enfin deux des derniers versements n'ont pu trouver place dans les travées.

Or, la loi du 9 décembre 1905 ordonne la reprise des documents qui avaient été remis aux établissements ecclésiastiques au moment du Concordat et dans le Calvados ces archives religieuses sont très considérables ; des lois en préparation prescriront le versement aux archives départementales des papiers des diverses administrations, des greffes et des notariats ayant plus de 50 ou de 100 ans de dates ; le développement des services d'assistance grossira les collections modernes que la paperasserie de certains ministères tend d'ailleurs à encombrer inutilement ; nous devons enfin

prévoir la réintégration des documents qui appartiennent régulièrement aux collections départementales et qui, pour un motif ou un autre, ont été laissés dans des archives de mairies, exposés à bien des dilapidations.

Je ne fais cette année allusion à ces menaces d'envahissement que pour mémoire ; la suppression de papiers inutiles dont je soumettrai les états au Conseil général nous donnera, je l'espère, provisoirement, la place actuellement indispensable, mais on peut prévoir dès maintenant qu'il faudra aviser dans un avenir prochain à trouver une combinaison qui, tout en ménageant les finances du département, développe la capacité de logement du dépôt actuel.

L'importante amélioration que le Conseil général avait décidé d'apporter à la partie de notre local ouverte au public, a été réalisée cette année. La salle de travail, dont l'exiguïté et l'obscurité avaient soulevé bien des doléances, a été transformée par la suppression du couloir, l'élévation du plafond jusqu'à la charpente des combles et le percement de vitrages dans la toiture. Nous pouvons maintenant mettre à la disposition du public d'élite qui vient, fréquemment même de l'étranger, consulter nos précieux documents, une salle bien aérée, bien éclairée et suffisamment spacieuse.

Le cabinet de l'archiviste et son antichambre ont été également remis à neuf.

## II. — DONS, ACQUISITIONS, RÉINTÉGRATIONS

### 1<sup>o</sup> Dons

Je rappelais tout à l'heure l'exceptionnelle générosité que M. Bénet a su provoquer chez les propriétaires et chez les collectionneurs de la région. Combien de précieux documents ont ainsi été tirés de l'oubli et même sauvés de destructions comme on en a tant à déplorer ! Le bon exemple a été contagieux : depuis 1885, soixante-douze donateurs différents ont

mérité l'inscription de leur nom au livre d'or de nos archives. Leur souvenir sera perpétué par l'heureuse initiative qu'avait prise M. Bénét de former une série spéciale de ces dons, en laissant à chaque fonds le nom de celui qui l'avait remis au dépôt départemental, les tables futures devant permettre de les rapprocher des documents de même genre conservés dans les diverses séries.

Beaucoup de ces donations ont une importance capitale. En dehors des fonds de Petiville, de Beaumont, Le Duc et Le Hardy, déjà inventoriés, les fonds de Courson, de Piennes, de Pontécoulant, Niquet, Le Paulmier — je cite au hasard — les étonnantes notes généalogiques du regretté M. Heudeline, les « versements » annuels de MM. Anquetil, de Beaumont, Le Hardy, les abbés Deslandes et Le Mâle, etc., apportent dans nos collections de documents officiels la note originale et plus savoureuse des correspondances familières, avec d'inappréciables détails sur la vie courante des générations disparues.

La *recette* de l'année écoulée n'a pas été moins féconde que les précédentes, et je dois rendre compte de 18 donations.

Ce n'est pas seulement le hasard de l'ordre alphabétique qui place M. *Anquetil* en tête de la liste. Son envoi comprend en effet une pièce de premier ordre, un cartulaire laïque, daté de 1403, magnifique manuscrit de 31 feuillets, de 360 × 317, ainsi intitulé :

« C'est le chartrier Thomas Péguie, seigneur des francs fieux de la (Meauffe) et d'Arel, assis en la paroisse de N. D. de Rampen, par l'acquisition qu'il en a faite de Jehenne de Champeaux, veufve de feu Raul de Cranes, héritière... de feu Thomas de Champeaux jadis seigneur desdis fieux et père de ladicte Jehenne..., ledict chartrier faict en l'an mil quatre cens et trois. »

En tête se trouve le contrat d'acquisition, du 8 février 1400 (v. s.), puis, pour chacun des deux fiefs, le détail de ses tenants d'après les aveux, auquel une écriture postérieure a ajouté les dénombrements rendus de 1436 à 1440 à « Richard Le Péguy ».

Avec ce précieux cartulaire, M. Anquetil nous a encore donné : 1<sup>o</sup> trois cartons de pièces, parchemin et papier, procédures, titres, etc., depuis 1533, mais surtout des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles concernant des familles Delaquaize, Delahaye, Bourard, etc., bourgeois de Pont-Audemer ;

2<sup>o</sup> un autre cartulaire privé du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, contenant les analyses de 50 titres de rentes foncières et hypothécaires, créées depuis 1548, appartenant à Jacques De Launay, curé de St-Siméon (canton de Cormeilles, Eure), et à ses neveux ; 22 actes de rachats effectués par ledit Jacques De Launay et 40 acquisitions de terres faites depuis 1565 par la même famille, avec d'intéressantes notes marginales probablement autographes, curieux résumé de la gestion d'une fortune bourgeoise de 1550 à 1620, environ ;

3<sup>o</sup> deux cartons de pièces sur la région de Bayeux, notamment deux minutes d'enquête de l'Election de Bayeux, dont les papiers sont restés à la mairie de cette ville ; — une lettre d'affaire non datée adressée à M. de Petiville et faisant allusion à l'inondation dont venaient de souffrir Amfréville et Sallenelles ; — des liasses concernant les familles Le Paulmier, Dubosq, Du Gardin, de Chantepie, Ygouf, etc., le docteur Toustain Dudouet, la famille Fellecoq, dont un membre était expert en écritures et avait conservé les dossiers de trois petites affaires de faux jugées en la vicomté de Bayeux ; — et surtout 25 lettres ou notes à joindre au fonds Surlaville, que grossissent chaque année les dons de M. de Beaumont, correspondance adressée au général en 1767, de Bayeux, par son homme d'affaires Robert, constituant une intéressante chronique locale, curieuse lettre du 14 avril 1791 de la dame Lamare, née Robert, engageant le général à se porter acquéreur du prieuré de St-Vigor-le-Grand, estimé 87.503 livres « les maisons sont pour rien... c'est de la meilleure terre de tout ce pays-ci », (1)

M. l'abbé *Aubraye*, curé de Cormelles, nous a remis un

(1) Le général concourut effectivement aux enchères jusqu'à 142.000 livres, mais un amateur de Paris mit 156.000 livres et l'emporta.

aveu du marquisat de Malherbe-Juvigny, comprenant la haute justice de Préaux, de 1724.

Mme de *Barrère*, 2 pièces à ajouter au fonds Pontécoulant.

Les papiers Surlaville donnés cette année, par M. de *Beaumont*, comprennent le cours du major Du Bousquet, professé à l'Ecole militaire, en 1762, sur le service intérieur et le service en campagne et deux forts cartons de pièces : correspondances reçues par le général, minutes de ses lettres, brevets de ses grades, une copie d'un mémoire de Bounomet, ancien agent d'affaires, du général, sur l'historique de sa succession et des pièces concernant les Rupalley, ses héritiers ; — observations sur l'armée prussienne ; — important dossier sur le régiment des grenadiers de France, son historique, les états de services de ses officiers, ses règlements particuliers, ses comptes de 1750, etc. ; — projets de règlement sur toutes les branches de l'organisation militaire, etc.

M. le chanoine *Deslandes* nous a abandonné une quittance des gages du portier du château de Bayeux (1392) qu'il avait acquise.

M. le capitaine *Engelhard* a bien voulu copier le cahier des doléances de la ville de Lisieux (1789) et 16 pièces de 1377 à 1440, faisant partie de la collection de M. Guérin, de Lisieux et provenant des archives de la Chambre de Comptes.

Mon distingué collègue de la Lozère, M. *Fages*, originaire du département, a eu la bonne pensée de nous communiquer l'analyse des documents historiques des archives communales de Bretteville-sur-Laize, en vue de l'inventaire de nos séries E et L suppléments : délibérations depuis le 7 thermidor an II, compte de 1780 à 1790, état civil depuis 1603. Il y a joint deux contrats privés.

Mme *Heudeline* a envoyé, pour compléter les notes de son regretté mari, un cahier contenant le début d'une histoire de l'abbaye d'Aunay, la notice de Le Gorgeu sur René Toustain de Billy avec additions manuscrites, une généalogie de la famille de Baudre.

M. *Hunger*, secrétaire de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, un fervent de l'histoire locale, a donné l'Etat au vrai de la recette des vingtièmes de la généralité de Caen pendant l'exercice 1777, montant à 1.805.257 livres, et une copie d'une lettre des députés du Calvados à la Convention aux administrateurs du département, du 4 janvier 1793, constituant une nouvelle preuve qu'il faut faire remonter tout aux débuts de la République l'origine du mouvement fédéraliste.

M. *Le Hardy* est un de nos plus fidèles comme de nos plus généreux donateurs. Son envoi de cette année comprend cinq cartons : documents manuscrits et imprimés relatifs à l'administration de M. Le Chartier, maire d'Isigny, qui complètent utilement les dossiers des archives du département et de la commune ; — journaux et brochures intéressant la région, nombreux numéros du *Mémorial du Calvados*, notamment de la 5<sup>e</sup> année, discours, mandements épiscopaux, palmarès de distributions de prix, circulaires électorales ;

et surtout une très intéressante correspondance de familles Hébert et Le Chartier pendant la Révolution et au début du dernier siècle, apportant un précieux appoint à l'histoire économique de la région d'Isigny ; les brouillons des discours, des sermons pourrait-on dire, que le citoyen Hébert, maire, faisait à ses administrés aux fêtes décadaires ; des imprimés des sociétés populaires, des chansons et pamphlets, etc. — une petite liasse des lettres reçues en 1752 par la maison Ferrard d'Isigny ;

enfin un lot de documents de toutes provenances remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels je citerai un dossier relatif à Pierre Costy, président du tribunal du district de Caen, puis conseiller de préfecture du Calvados en l'an VIII, contenant une sorte d'autobiographie très piquante ; une généalogie sur parchemin de la famille de Récusson (XVIII<sup>e</sup> siècle) ; des titres de noblesse de Raoul Sonning de Gremouville, d'origine anglaise, un de ces titres

reintégré

émanant de la chancellerie de Savoie (1687) ; de curieux diplômes de pèlerin pour Pierre Rollet de Rouen (1757) ; les pièces ecclésiastiques de l'abbé Ignou, nommé desservant de Rolleville (Seine-Inférieure) après le Concordat, d'amusantes recettes médicales, etc.

M. l'intendant *Le Lorier* recueille avec soin de petites curiosités, un congé militaire (1786), une position de thèse à la faculté de droit (1825), un billet de la caisse de prévoyance au profit des jeunes gens appelés au recrutement de l'armée, dont le représentant à Caen était M. Pouilly, rue de Bayeux (1823), etc.

M. l'abbé *Le Mâle* a continué son magnifique don de l'an dernier en nous remettant : 1° quatre registres de la fabrique de St-Patrice de Bayeux, inventaire des titres des obits de 1620, un autre de 1736 suivi d'un mémoire des amortissements faits de 1644 à 1684 et des remboursements opérés de mars à avril 1720, en billets de la banque de Law ; déclaration et compte des revenus des obits de 1656 à 1661 et de 1666 à 1672 ;

2° deux pièces provenant de l'officialité de Lisieux relatives à la confrérie du Saint Nom de Jésus de la paroisse de Bazoques (Eure) ; — un fragment de censier de la seigneurie de Bretteville-sur-Bordel, rédigé pendant l'absence de Guyot de Bretteville (XV<sup>e</sup> siècle) ; — une généalogie de la famille Debain ; — un petit dossier d'actionnaire de la société pour l'établissement d'une salle de spectacle à Bayeux (1829) ;

3° la suite des documents concernant la famille Le Normand d'Ouilly-le-Basset et environs, avec aveux du XV<sup>e</sup> siècle ; — une minute du plan des travaux faits à l'église de St-Marc-d'Ouilly en 1849 ;

4° La suite des papiers de la famille Vindac de Maisy et du greffe de la haute justice du marquisat, état de lieux du ruisseau longeant le passage Guilbert, à Maisy (1736), lettre de la dame Vindac, de Rennes, du 20 mars 1791 : « les biens nationaux se vendent bien, ceux de campagne ne se

vendent pas au-dessous du denier 30, il y en a même qui ont été au denier 50 ; les biens de ville ne se vendent pas aussi bien », etc.

*M. Francis Le Vallois* a disposé pour nous de contrats des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles concernant des familles de Maissoncelles-Pelvey, Briquessart, Coulvain et d'intéressants factums pour Lavalley, maire du Veret, accusé d'empoisonnement, pour la famille Poignant contre le comte de Guernon-Ranville, pour M<sup>e</sup> Huguais, notaire à Argences, sollicitant la création d'une 6<sup>e</sup> étude dans la ville de Caen (1828), etc.

*M. Mourlot*, inspecteur d'academie de l'Orne, a retrouvé une adresse imprimée des Amis de la Constitution, séant aux Jacobins de Caen, à l'Assemblée nationale, du 30 mars 1791.

Grâce à *M. le vicomte de Savignac*, les cahiers de l'état civil de Cambes de 1760 à 1792<sup>t</sup> dont *M. Bénét* avait signalé la regrettable disparition dans son inventaire des archives communales, serie E supplément, art. 498, sont désormais en lieu sûr au dépôt départemental. Il nous a semblé en effet qu'il ne serait pas prudent de rendre ces intéressants documents à la commune qui les avait si mal conservés, puisqu'ils ont été retirés des mains d'une brave femme qui allait innocemment s'en servir pour allumer son feu.

*M. Simon* ajoute un nouvel article à notre collection de documents officiels de l'époque révolutionnaire. Il a retrouvé les registres des délibérations du Comité de surveillance de Fontenay-le-Marmion, du 16 brumaire au 20 fructidor an II, pièce unique des archives de ce Comité, comme l'indique la dernière délibération. Il y avait joint une signification d'extraits de titres concernant les obits de St-Pierre de Caen et deux pièces de procédure y relatives.

*M. Veucelin*, de Mesnil-sur-l'Estrée, nous a donné 8 de ses brochures, concernant les établissements des sœurs de St-Vincent de Paul dans les diocèses de Bayeux et Lisieux, la bibliothèque de Lisieux, les organistes d'Orbec, le pain de

+ révisé 3 E 181

révisé 6

Pâques dans le bailliage de Caen, etc., et dont l'une contient des notes très intéressantes sur les débuts de la Révolution à Bernay, extraites surtout des lettres de Thomas Lindet conservées aux archives de cette ville

Enfin, un anonyme nous a remis deux cartons de documents, complétant les importantes donations que le regretté *abbé Niquet* avait faites aux archives de 1893 à 1895, sur les fiefs de Pierrepont et de Tréprel, gages-plèges, factums manuscrits, plans, important mémoire rédigé au début du XVII<sup>e</sup> siècle des « terres tenues de la seigneurie de Pierrepont », d'après les anciens aveux, analysant ou transcrivant des actes remontant au XIV<sup>e</sup> siècle ; — et sur l'abbaye de Villers-Canivet et l'hôtel-Dieu de Bayeux.

Toutes les époques et toutes les parties du département sont donc représentées dans les libéralités de nos donateurs, auxquels je serai heureux de transmettre les remerciements que le Conseil général et le ministère tiendront sans aucun doute à leur adresser.

## 2<sup>o</sup> *Acquisitions*

Il n'a pas été fait d'acquisition cette année : on ne trouve pas tous les jours d'occasion semblable à celle dont M. Bénét avait pu profiter l'année dernière, présentant à la fois trois fonds d'importance capitale, le registre Sully, les papiers<sup>\*</sup> Canivet et le chartrier de Noyers. M. Bénét se tenait à l'affût de ces affaires avantageuses, et depuis 1894, il n'était guère d'année où il ne ramassât quelque morceau intéressant comme l'état civil du Détroit en 1899, le dossier Corday en 1901, les brochures de l'époque révolutionnaire en 1902, les cinq volumes de thèses de médecine soutenues devant l'ancienne Faculté de Caen, en 1904, etc. Les prix augmentent d'ailleurs avec l'attrait que la mode a donné aux « curiosités ».

### 3<sup>e</sup> Réintégrations

En exécution des circulaires ministérielles du 18 décembre 1905 et du 8 janvier 1906, qui nous ont été adressées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en vue de l'application de l'art. 16 de la loi du 9 décembre 1905, le service des archives a réuni tous les renseignements nécessaires pour éclairer la recherche et faciliter l'inventaire des documents existant dans les archives ecclésiastiques qui devront être remis à l'Etat et déposés aux archives départementales.

Aucune autre instruction ne nous a été donnée depuis pour la réalisation de cette importante réintégration.

Je faisais allusion plus haut à d'autres réintégrations qui s'imposeront un jour ou l'autre. M. Bénét a donné toutes les indications utiles dans ses rapports de 1892 et 1896. Mais il avait éprouvé une compréhensible lassitude après avoir recueilli tant de documents intéressants dans les sous-préfectures, dans les greffes, aux mairies de Caen et d'Orbec, à la justice de paix de Villers-Bocage, etc., après surtout les énormes versements de la direction de l'enregistrement et des domaines qu'il avait provoqués.

Grâce à la peine qu'il prit de visiter lui-même, à trois reprises, tous les bureaux du département, le Calvados possède la plus complète série de documents de ce genre que l'on puisse désirer : pièces antérieures à 1790, ayant servi à l'administration des domaines royaux ou ayant été comprises dans le séquestre des biens nationaux, versées de 1893 à 1895 ; — dossiers embrassant toutes les phases de la nationalisation et de la vente des biens du clergé et des émigrés, versés de 1896 à 1898, deux ans avant qu'une mesure générale ne prescrivît cette réintégration dans les autres départements ; — registres du contrôle des actes antérieurs à 1790, réclamés dès 1892 et versés en 1899, avec leurs précieuses tables alphabétiques qui sont, presque partout ailleurs, res-

tées inutiles entre les mains de l'administration de l'enregistrement, formant une mine encore trop inexplorée de renseignements sur tous les actes de la vie sociale au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et sur cette gigantesque opération de la vente des biens nationaux, dont l'étude vraiment critique est enfin à l'ordre du jour.

### III. — VERSEMENTS ADMINISTRATIFS

Du greffe du conseil de préfecture, comptes des communes 1905, comptes des fabriques 1902. . . . .	78 liasses
De la 1 <sup>re</sup> division. . . . .	58 —
De la 2 <sup>e</sup> division. . . . .	12 —
Du bureau militaire . . . . .	4 registres et 31 —
Du cabinet, numéros du Recueil. . . . .	21 —
Du service vicinal. . . . .	21 registres et 68 —
De la Trésorerie générale, rôles de 1903. . . . .	22 —
De la sous-préfecture de Bayeux. . . . .	83 —
	<hr/>
	25 registres et 373 liasses

En outre, 374 volumes des conseils généraux des autres départements ou de la bibliothèque administrative.

Enfin, M. le Directeur des Contributions directes a demandé à déposer le double du cadastre du département qu'il avait conservé jusqu'ici. La présence dans un même local de deux exemplaires de ce précieux document ne se justifiait évidemment pas, et leur faisait courir à tous les deux les mêmes risques. Mais ce dépôt n'est pas une remise, et M. le Directeur des Contributions s'est réservé expressément le droit de communiquer les plans cadastraux au public dans les seuls bureaux de son service.

### IV. — VENTES DE PAPIERS

J'aurai l'honneur de vous prier de soumettre au Conseil général, à fin d'approbation, les états destinés à régulariser

la vente effectuée l'an dernier ainsi que ceux désignant les catégories de documents dont je propose la suppression. J'ai insisté suffisamment plus haut sur l'encombrement du local pour n'avoir pas à justifier l'utilité d'une vente. Mes propositions porteront sur un grand nombre de documents, au triage desquels MM. Kuhner et Savelli se sont consacrés depuis un mois.

Les délais de péremption des documents manuscrits nous sont très nettement déterminés par la circulaire de 1887, mais il est une cause d'encombrement aussi dangereuse pour les archives que les papiers administratifs, et c'est un flux auquel il n'a pas été prévu de digue. Je vous prierai donc de vouloir bien faire approuver par le Conseil général les propositions suivantes pour le dégagement de la bibliothèque administrative :

1<sup>o</sup> Suppression complète des volumes des Conseils généraux étrangers. On ne garderait que vingt années des Conseils généraux de la Normandie. Cette règle de ne conserver que quelques années des publications des départements limitrophes est adoptée dans la plupart des départements, et notamment dans l'Eure, où elle n'a jamais paru présenter d'inconvénient ; il est beaucoup plus facile de demander à un département un renseignement sur telle délibération prise par son Conseil général que de le chercher dans les piles où, faute de place, nous sommes obligés d'entasser ces volumes.

2<sup>o</sup> Suppression des volumes en nombre du Conseil général du département. On garderait seulement vingt collections complètes pour combler les lacunes des bibliothèques des principaux centres du département. Le Conseil général de l'Eure a autorisé une mesure plus radicale : on n'y conserve que vingt volumes de l'année écoulée, dix des dix années précédentes, cinq des dix années antérieures et deux des autres années.

3<sup>o</sup> Même suppression pour l'annuaire du département.

4<sup>o</sup> Suppression des doubles et des dépareillés de la biblio-

thèque administrative : il paraîtrait que cette mesure ne pût être proposée qu'après le classement et la rédaction du catalogue de cette collection ; mais, vu l'encombrement, elle s'impose et ne présente pas au fond d'inconvénient, puis, qu'il est facile, voyant deux volumes semblables l'un à côté de l'autre, de les comparer, de garder le meilleur, écrire double sur l'autre et le mettre de côté.

5<sup>o</sup> Suppression de tous les volumes contenant description de brevets d'invention antérieurs à quinze ans, délai maximum de durée de chaque brevet. Cette collection, comprenant déjà 8 à 900 volumes et grossie annuellement depuis 1903 d'un envoi de 150 vol. in-4<sup>o</sup>, offre évidemment de l'intérêt pour l'histoire de l'industrie ; mais il suffit qu'elle soit conservée à Paris et dans les bibliothèques des Chambres de commerce. Elle n'a d'ailleurs jamais été consultée aux archives.

## V. — CLASSEMENT ET INVENTAIRE DES ARCHIVES HISTORIQUES

L'état des fonds historiques des archives départementales, publié en 1902, celui des archives révolutionnaires, qui est sous presse, permettent de se rendre compte de l'avancement des travaux de classement dans le département. Le récolement m'a donné les moyens de résumer et de compléter ici les indications données par ces deux documents.

Mon prédécesseur a trouvé inventoriés en 1885, 267 articles de la série A (domaine royal) et 2497 art. de la série C (administration). On a vu que l'inventaire des seules archives départementales — je parlerai plus loin du travail accompli pour les archives communales et hospitalières — comprend actuellement 28.259 art.

Il reste encore à répertorier 8.827 reg. et 14.091 liasses, susceptibles de former un nombre d'articles triple. Leur classement est déjà suffisamment avancé pour que dans toutes les séries, sauf peut-être la série B (justice), les recherches soient très faciles.

On appréciera mieux l'importance des résultats obtenus durant les vingt années de la gestion de M. Bénét lorsque j'aurai rappelé que mon prédécesseur n'a pas eu qu'à continuer une mise en ordre commencée, mais à rétablir un classement absolument bouleversé. En matière d'archives, le classement n'est jamais arbitraire; il n'envisage pas le sujet d'une pièce, mais sa destination, la personne ou l'institution pour l'usage de qui elle a été écrite. Ce mode de procéder n'est pas seulement réglementaire, il est aussi plus logique et vraiment scientifique puisqu'il permet à la fois de respecter l'organisation des anciens services, de les étudier en plein fonctionnement et, d'autre part, de mieux établir la valeur de chaque pièce, en la laissant dans son milieu. C'est aux tables qu'il appartient de faciliter la recherche des matières traitées par tels ou tels agents suivant la législation, ou par telle ou telle personne suivant les circonstances.

Or, aux archives du Calvados, on se préoccupait uniquement autrefois de grouper les pièces suivant leur objet, tout ce qui concernait les protestants était réuni, par exemple, extrait du greffe de telle justice, du fonds de telle abbaye, des papiers de tel émigré, etc. C'est comme si pour étudier une machine on mettait respectivement à part les écrous, les comes, les vis, les pignons, les tuyaux, soupapes, etc. au lieu de laisser chaque rouage à sa place normale.

Presque tous les documents du dépôt ont donc dû être l'objet d'une revision rapide qui a d'autant retardé l'avancement normal d'un classement poussé d'ailleurs avec une activité dont peu de services peuvent offrir l'égal.

A l'heure actuelle, les divers fonds étant à peu près reconstitués, voici quel est, série par série, l'état du dépouillement

Pour mémoire, la série A comporte un petit supplément de 2 reg. et 6 liasses.

La série B est matériellement la plus importante du dépôt. Son volume considérable décourage actuellement toute tentative de classement définitif, qui exigerait le déplace-

ment à peu près total de ses 3.631 registres et 7.747 liasses. Je rappelle que la place manque pour le déploiement de cette véritable armée. Provisoirement, chaque registre et chaque liasse a été l'objet d'une reconnaissance sommaire et réparti dans la circonscription qu'il concerne, bailliages de Caen, Bayeux, Falaise, Orbec et Lisieux, Pont-l'Évêque ou Auge et Vire. Les fonds annexes, eaux et forêts, monnaie de Caen, amirautés, ont été séparés.

Dans chaque bailliage, les divers greffes de bailliage, de vicomté, de justice seigneuriale ont été approximativement reconstitués par l'inscription sur la chemise de chaque dossier de son origine présumée. Les *registres* ont été examinés et revêtus d'un titre, plumitif des audiences, minutes des sentences, tutelles, causes sommaires, causes réelles, police, productions, insinuations, contrôle des actes (antérieur à 1692), écrous, etc. Il serait assez facile de les grouper par nature, après revision des étiquettes, de les classer par date et d'en faire un état sommaire. Mais la question difficile à résoudre, c'est de trouver l'emplacement des nouveaux groupes sans faire un remaniement total, qu'il faudrait recommencer lorsqu'on aborderait le triage des *liasses* des dossiers, productions au civil, enquêtes criminelles et adjudications ou décrets d'immeubles, qui renferment les pièces les plus intéressantes, les registres judiciaires n'étant guère que des répertoires. Un premier examen, mais trop superficiel, a déjà été fait pour les liasses du bailliage de Caen, et l'on se heurte toujours, même pour ce bailliage, à la difficulté du groupement matériel.

L'étude de ce fonds judiciaire est d'ailleurs rendue plus rebu- tante par la quasi-illisibilité de l'écriture de beaucoup de pièces des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le style toujours décon- certant pour les profanes, l'abondance des actes de pure forme qu'il faut parcourir avant de trouver ceux qui vont au fond de l'affaire. Quand on réfléchira que chacune des 7.700 liasses contient au bas mot 300 pièces, on appréciera la nature de la remise en ordre de dossiers qui ont subi au

moins trois déménagements, et n'étaient peut-être pas déjà très bien classés originairement.

Et cependant, on ne peut se désintéresser d'une pareille mine de renseignements sur la vie sociale, dont toutes les crises ont abouti à ces sacs de procédure auxquels il faudra bien arracher leur secret. Mais c'est un travail de trop longue haleine pour pouvoir être entrepris hâtivement ; avec un peu de patience, on peut déjà trouver dans ce dédale, sinon tout ce que l'on cherche, du moins d'utiles indications et matière à études intéressantes. En attendant de faire mieux, j'apporterai au rangement actuel les améliorations de détail qui me paraîtront compatibles avec la place restreinte dont je dispose pour cette série et avec les travaux plus urgents qui ne manquent pas dans le dépôt.

La série C compte 12.365 articles analysés : c'est celle dont l'inventaire, parvenu à l'impression à l'art. 4243, feuille 5 du tome V, est le plus avancé. Des analyses autographiées sont à la disposition du public pour les art. 6324 à 6461 (supplément à l'intendance de Caen) et 7817 à 8087 (cahiers de 1788) ; le reste de l'inventaire est manuscrit, mais entièrement rédigé, prêt pour l'impression et, en attendant, donne toutes facilités aux recherches. Restent à classer, 1525 registres et 1108 liasses, fin du versement de l'enregistrement et administrations financières : bureau des finances de la généralité de Caen, élections et greniers à sel, qui donnent une suite presque complète de renseignements sur les impositions de la province depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La plupart de ces articles non inventoriés ont été, à l'exception des procédures, suffisamment reconnus ; leur classement définitif et leur analyse devront donc pouvoir être menés assez rapidement. Ce sera l'un de mes premiers soins.

Il me paraît indispensable de mettre le plus tôt possible entre les mains du public, au moins en manuscrit, en attendant que l'inventaire détaillé en puisse être entièrement imprimé, un état sommaire intégral de cette magnifique

série C, qui embrasse toute l'administration de la monarchie absolue, dont la nôtre est l'héritière plutôt que la remplaçante.

La préface du tome IV de l'inventaire, actuellement sous presse, rédigée par mon prédécesseur, donnera provisoirement le cadre de classement et une très sommaire table générale des matières.

La série D (université) a 645 art. classés dont l'inventaire est entièrement imprimé en deux volumes publiés aux frais communs du département, de l'Université et de la ville de Caen ; les 225 registres et 107 liasses à classer définitivement et à analyser, comprennent notamment le fonds du prieuré de Ste-Barbe en Auge, appartenant aux Jésuites de Caen, dont la mise en ordre pourra se poursuivre concurremment avec celle de la série H.

La série E a 967 art. classés. L'inventaire est imprimé jusqu'à l'art. 527 et forme le t. 1<sup>er</sup> de cette série qui va être distribué cette année. Il contient uniquement les titres du duché d'Harcourt donnant avec les quatre volumes de la Roque, le chartrier du Champ-de-Bataille actuellement aux archives de l'Eure et le chartrier du château de Thury, l'histoire de l'illustre famille en qui s'est incarnée pendant neuf siècles, la vie de la noblesse normande. Les autres art. analysant les chartriers d'Aunay et de Creully sont manuscrits, mais prêts pour l'impression. Cette série comprend en outre 295 registres et 1129 liasses, répartis en quatre subdivisions, *fonds de famille* ; *minutes des notaires*, exactement reconnues, étiquetées et classées, dont une liste provisoirement suffisante se trouve dans un état informé de la série E, rédigé vers 1850 ; *corporations d'arts et métiers*, mises en ordre et dont l'état sommaire sera facile à dresser ; *communautés d'habitants*, fonds très peu important,

Les fonds de famille forment la partie la plus considérable matériellement de cette série. Les recherches y sont encore un peu compliquées ; les dossiers sont néanmoins suffisamment groupés par lettre initiale pour permettre les

communications généalogiques auxquels ils sont presque exclusivement destinés, et, tout en reconnaissant que le culte des ancêtres suscite bien des vocations historiques et a sauvé bien des documents, j'estime que les demandes de renseignements de ce genre, malgré leur nombre, ne sont pas les plus intéressantes de celles auxquelles nous devons satisfaire.

La série F (dons et acquisitions), l'heureuse création de M. Bénét, a 1427 art. inventoriés dont 1222 art. imprimés. Les 225 art. prêts pour l'impression concernent le fonds de Piennes (chartrier de Caïron) le fonds de Neufville de Bavent et le début du fonds Pontécoulant. L'analyse de chaque fonds est faite dans le rapport de l'année où il est entré aux archives. Néanmoins, je considère, comme M. Bénét, que la reconnaissance due à nos donateurs nous impose de mettre le plus tôt possible les collections dont ils se sont dépouillés, à la facile disposition du public, par un inventaire détaillé, et je vous demanderai prochainement, M. le Préfet, l'autorisation de mettre sur le chantier l'impression d'un 2<sup>e</sup> volume de l'inventaire de la série F.

La série G (clergé séculier) est la seule qui n'ait encore été l'objet d'aucun inventaire. Elle compte 294 registres et 571 liasses, mais sera complètement transformée par les réintégrations qu'amènera l'application de la loi de la séparation. Actuellement, les fonds des deux évêchés et des deux chapitres, de leurs officialités et séminaires sont bien constitués, mais manquent encore de classement interne. Les dossiers des fabriques, confréries et chapelles sont répartis d'une manière très suffisamment commode par ordre alphabétique.

La série H (clergé régulier) est celle qui renferme les documents les plus précieux par leur antiquité et qui attire le plus les érudits étrangers. 1829 art. ont été inventoriés : un premier volume de cet inventaire comprenant 659 art. a été imprimé et va être distribué incessamment. Les art. prêts pour l'impression concernent les abbayes d'Aunay et

de Barbery et le prieuré de St-Hymer de l'abbaye du Bec. Il reste 763 reg. et 1111 liasses à répertorier. Le travail serait assez facile grâce aux anciens inventaires et aux cotes très nettes qui y correspondent, que portent les documents ; les recherches sont néanmoins déjà aisées, grâce à un premier groupement des titres d'après les biens qu'ils concernent, grâce aussi aux analyses, si erronées qu'elles soient parfois, qu'a publiées Léchaudé d'Anisy. Je ne perdrai cependant pas de vue les inappréciables services que rendrait au public savant la mise en ordre définitive d'un fonds comme celui de la puissante abbaye St-Etienne, ou comme celui de Troarn, et je compte m'y consacrer aussitôt après avoir terminé le répertoire de la série C.

Les archives révolutionnaires, série L (administrative) et Q (domaniale) vont être l'objet de recherches de plus en plus étendues, grâce à l'impulsion donnée à l'étude de cette période par la commission de publication des documents économiques de la Révolution. Elles sont déjà très accessibles.

L'inventaire de la série L est commencé et atteindra l'art. 633 à la fin du volume actuellement sous presse : il faudra ajouter 37 art. de supplément. Cette série comprend encore 1913 registres et 1126 liasses, dont beaucoup proviennent de réintégrations, mais dont la plupart ont subi au dépôt départemental les plus malheureux remaniements. Actuellement, chaque catégorie de documents a été séparée ; il reste à faire le classement interne des dossiers que je poursuivrai concurremment avec le dépouillement de la fin de la série C.

La série Q a été l'objet d'un dépouillement plus avancé. 10.089 art. ont été répertoriés et il reste 132 reg. et 813 liasses suffisamment reconnues pour que le groupement et la numérotation en soient faciles. Elle comprend en somme deux fonds : le fonds de l'administration et le versement des bureaux des domaines, qui sont la contre-partie l'un de l'autre. La partie à classer appartient presque exclusivement au premier fonds, dont un état sommaire sera probablement entrepris par le ministère lorsque celui de la série L sera achevé.

Des modifications pourront être apportées alors au cadre actuel de classement donné par la circulaire de 1874, qui est fort défectueux. Le deuxième fonds, au contraire, est entièrement classé (à l'exception d'une cinquantaine de liasses peut-être). Il m'a paru qu'il y aurait intérêt, sans attendre davantage, à publier l'état sommaire qui en a été fait par M. Bénét.

D'une part, le travail est prêt et ne demande qu'une rapide mise au point. D'autre part, ce versement des bureaux des domaines forme un tout qui se suffit à lui-même et embrasse, comme je le rappelais plus haut, toutes les phases de la vente des biens nationaux, depuis la préparation, qui incombeait plus spécialement à l'administration départementale, mais dont le résumé était communiqué aux domaines, jusqu'à la liquidation financière de la colossale opération, en passant par la gestion des biens entre la confiscation et la vente, travaux qui concernaient exclusivement l'administration domaniale. J'ai expliqué comment ce versement a été dans le Calvados plus complet que dans la plupart des autres départements. Les archives du Calvados, habituées déjà aux heureuses initiatives, doivent prendre encore celle de mettre à la disposition du public cette source inédite de l'histoire de la Révolution.

J'emploierai la partie disponible des crédits en cours à l'impression de cet état, qui devra être très bref, donnant seulement les indications indispensables de titre et de date pour qu'il n'y ait aucun doute sur le contenu de chaque article. La préface indiquera, au moyen d'exemples, la nature des détails que l'on aura chance de rencontrer dans l'intérieur des dossiers.

En résumé, le plan de travail que je sou mets à votre approbation comprend : classement interne de la série L, achèvement du classement de la série C, publication de l'état sommaire de la série Q versement des domaines.

**Distribution de l'inventaire.** — Aussitôt après le réco-

lement, j'ai donné tous mes soins à préparer la distribution des volumes de l'inventaire sommaire de nos archives dont l'impression était terminée, mais auxquels manquaient des tables ou préfaces. M. Bénét a bien voulu en achever rapidement la rédaction et surveiller la correction de ses épreuves.

Nous allons donc pouvoir envoyer au ministère et aux autres départements, 1<sup>o</sup> d'ici la session du Conseil général, quatre volumes de l'inventaire des archives départementales et hospitalières antérieures à 1790 :

Série C, t. iv, art. 2976 à 4186.

Série E, t. 1<sup>er</sup>, art. 1<sup>er</sup> à 527.

Série H, t. 1<sup>er</sup>, art. 1<sup>er</sup> à 659.

Série H, supplément, t. II, art. 1321 à 1872.

2<sup>o</sup> d'ici la fin de l'année, deux volumes de l'inventaire des archives départementales et communales de l'époque révolutionnaire :

Série L, t. 1<sup>er</sup>, art. 1 à 633.

Série L, supplément, t. 1<sup>er</sup>, art. 1 à 191,

portant à quinze le nombre des volumes actuellement publiés par le département : 4 vol. de la série C, 2 de la série D, 1 de la série E, 2 de la série E supplément, 1 de la série F, 1 de la série H, 2 de la série H supplément, 1 de chacune des séries L et L supplément.

Treize de ces quinze volumes ont été l'œuvre des vingt dernières années. Le dernier volume distribué était le deuxième de la série E supplément, inventaire des archives communales des cantons d'Évreux et de Tilly-sur-Seulles, publié au mois d'octobre dernier.

Je vous soumettrai en temps utile, M. le Préfet, la liste des services et des personnes auxquelles la remise gratuite de nos volumes devra être faite, aux termes des règlements et en vertu de considérations particulières.

**Tables et estampillage.** — Deux des meilleures améliorations apportées par M. Bénét au service des archives

anciennes ont été *l'estampillage* des dossiers, actuellement très avancé, puisqu'il ne reste guère qu'une partie de la série B à timbrer et surtout la rédaction sur fiches de tables des noms de lieux et de personnes cités dans les volumes de l'inventaire. Les 4 vol. de la série C, les vol. des séries F, L et L supplément ont fait ainsi l'objet d'un dépouillement minutieux. Toutes ces tables seront refondues en une série unique qui pourra être mise à la disposition du public et rendra d'inappréciables services. Je la ferai compléter par le relevé de tous les noms donnés par les autres volumes déjà imprimés et les articles inventoriés encore manuscrits.

#### VI. — CLASSEMENT DES ARCHIVES MODERNES

A la suite des remaniements opérés par M. Bénét dans les classements (aussi fantaisistes que pour la partie ancienne), dont les parties modernes du dépôt avaient été victimes, et grâce à l'établissement des nouveaux rayonnages, les archives modernes du Calvados se suivent dans l'ordre du cadre réglementaire et les recherches, dont M. Kuhner est particulièrement chargé, y sont presque toujours fructueuses.

J'apporterai tous mes soins à la bonne organisation de ces importantes collections, organisation si nécessaire au fonctionnement régulier de l'administration, si utile aussi pour l'histoire future du département. Je serai reconnaissant aux divers services de me signaler les perfectionnements qui pourraient être apportés à nos classements et je me tiendrai au courant des progrès qui auront été réalisés à cet égard dans les autres départements.

La préparation de la vente considérable qui va avoir lieu cette année l'a emporté sur toutes autres préoccupations moins urgentes, et ce sera seulement dans mon rapport de l'année prochaine que je pourrai vous soumettre en détail les vues que me suggérera cette partie du service.

VII. — COMMUNICATIONS ET EXPÉDITIONS

Le bureau des archives a enregistré, du 1<sup>er</sup> juillet 1905 au 30 juin 1906, 9105 communications, ainsi réparties entre les diverses séries :

Archives antérieures à 1790

	Sans déplacement		Avec déplacement	
Série A. . . . .	15	} 4.715	)	} 25
— B. . . . .	61		2	
— C. . . . .	2.857		9	
— D. . . . .	33		«	
— E. . . . .	417		6	
— F. . . . .	122		4	
— G. . . . .	217		1	
— H. . . . .	993		3	

Archives révolutionnaires

	Sans déplacement		Avec déplacement	
Série L. . . . .	468	} 1.499	15	} 22
— Q. . . . .	1.031		7	

Archives modernes

	Sans déplacement		Avec déplacement	
Série K. . . . .	193	} 3.049	376	} 795
— M. . . . .	1.271		5	
— N. . . . .	33		48	
— O. . . . .	90		61	
— P. . . . .	55		67	
— R. . . . .	69		12	
— S. . . . .	42		7	
— T. . . . .	199		48	
— V. . . . .	64		51	
— X. . . . .	27		120	
— Y. . . . .	6		)	

Ces chiffres se passent de commentaires et prouvent à la fois les services que l'on est habitué désormais à demander aux archives et le travail qu'impose aux employés la communication de tant de dossiers dans un local dont une partie est peu accessible, puisqu'il faut faire le tour du dépôt pour arriver au rez-de-chaussée.

13 expéditions comprenant 34 rôles ont produit 30 fr. 50.

#### VIII. — PERSONNEL

Le personnel des archives comprend trois employés, plus un jeune surnuméraire employé provisoirement jusqu'à la fin de l'estampillage des documents historiques. Tous m'ont paru remplir leurs fonctions avec zèle, exactitude et compétence.

M. Laurent tient les écritures et rédige la correspondance ; il surveille les communications au public. Il fait en outre la table sur fiche de l'inventaire. C'est lui qui a la responsabilité du service pendant les absences qu'impose à l'archiviste, l'inspection des archives communales et pendant ses congés. Son traitement, augmenté le 1<sup>er</sup> janvier dernier, est seulement de 2.000 fr. Il est aux archives depuis 1884.

M. Kuhner est spécialement chargé des archives modernes ; il classe les versements de l'année et s'occupe avec M. Laurent des communications au public. Il s'est mis très rapidement au courant de ses fonctions, qu'il remplit depuis 1900, et je dois lui rendre le même témoignage de satisfaction que mon prédécesseur lui a fréquemment renouvelé. Augmenté également au mois de janvier, il reçoit 1.350 fr.

M. Savelli, entré aux archives en 1905, est occupé au triage des papiers inutiles et spécialement des pièces de comptabilité du département, des communes et des établissements de bienfaisance, périmées après 30 ans, mais desquelles on doit extraire tous les actes susceptibles de former titre. Il reçoit 950 fr.

### IX. — BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque des archives a reçu onze volumes d'inventaires des départements étrangers à titre d'échanges. Le ministère lui a envoyé 8 volumes, dont je citerai l'*Inventaire des archives modernes du ministère de la Guerre* ; plus les deux premiers volumes publiés par la commission d'études économiques sur la Révolution : les *Cahiers du bailliage d'Orléans*, t. 1<sup>er</sup>, par M. C. Bloch, inspecteur général des archives, et la *Vente des biens nationaux dans le département du Rhône*, par M. S. Charlétty, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Ces deux remarquables ouvrages serviront de modèle aux publications du même genre que pourront proposer les comités départementaux, chargés de collaborer avec la commission.

Notre bibliothèque contient déjà beaucoup d'utiles instruments de travail, je m'attacherai à les compléter et à m'entendre avec les conservateurs des bibliothèques municipales et universitaires pour que nos achats fassent le moins possible de doubles emplois. Je demanderai, d'autre part, aux sociétés savantes subventionnées par le département de vouloir bien lui faire le service régulier de leurs publications. Enfin, je ferai le plus tôt possible le catalogue sur fiches de la partie historique de notre bibliothèque, à laquelle les habitués de notre salle de travail voudront bien, j'en suis convaincu, remettre les ouvrages dont ils auraient trouvé les éléments dans nos collections.

### X. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES.

Les archives des sous-préfectures de Bayeux et de Pont-l'Évêque ont demandé la visite de l'archiviste pour aviser aux moyens de les débarrasser des papiers qui les encombrant. Je ferai très prochainement cette inspection, et me

rendrai également dans les trois autres chefs-lieux d'arrondissement. Je vous adresserai un rapport particulier sur chacun d'eux.

#### XI. — ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

Je n'ai pu encore commencer mes tournées d'inspection dans le département. J'y consacrerai les mois de septembre et d'octobre

Le nombre élevé des communes du département rend cette partie de notre tâche particulièrement délicate, car, entre deux inspections, l'ordre obtenu, trop rarement d'ailleurs, a le temps de disparaître.

Je m'attacherai particulièrement à former le collaborateur que la tradition et la force des choses nous donnent, l'instituteur secrétaire de mairie, qui, sans sacrifier aucun des devoirs de sa noble mission d'éducateur, peut aisément tenir en ordre le petit dépôt communal, s'il sait une fois comment procéder à son classement. J'avais obtenu dans le département de l'Eure de bons résultats de conférences que je faisais aux élèves de troisième année de l'école normale; conférences complétées par une visite aux archives départementales et à la mairie d'une commune rurale voisine.

J'espère que je ne ferai pas un vain appel au dévouement du corps enseignant du Calvados, et que le bon exemple donné ici et là par quelques secrétaires de mairie zélés inspirera à leurs voisins le désir d'arriver aux mêmes résultats et amènera peu à peu de sensibles améliorations dans la tenue des greffes municipaux.

En attendant, je continuerai la mesure de précaution que constitue la rédaction de l'inventaire des titres les plus précieux, état civil et délibérations. M. Bénét y a consacré un soin tout particulier. L'arrondissement de Caen est aujourd'hui presque entièrement inventorié. Deux volumes ont été imprimés comprenant 1296 articles; les éléments d'un troisième sont réunis et forment 275 articles.

D'autre part, l'inventaire des archives de la ville de Lisieux, commencé en 1902, est arrivé à l'art. 305 de la série CC et compte, avec les 16 art. de la série AA, 321 articles ; l'inventaire des archives anciennes de Condé-sur-Noireau, autographié, compte 98 articles.

Enfin, par une initiative extrêmement intéressante, M. Bénét avait ouvert une série L supplément pour l'inventaire des archives communales de l'époque révolutionnaire, et il avait commencé par le beau fonds de Condé-sur-Noireau. 466 articles de cet inventaire ont été rédigés et sont ou imprimés ou prêts pour l'impression.

Soit 2956 articles inventoriés pour les archives communales.

Le même travail a été entrepris pour les archives hospitalières. Les fonds des hôpitaux de Bayeux, Lisieux, Honfleur, Orbec et Bois-Halbout, ont leur inventaire imprimé, celui de Villers-Bocage est manuscrit. Soit 2036 articles.

Ainsi, l'inventaire des archives départementales, communales et hospitalières du Calvados compte au total aujourd'hui 33.255 articles. En 1885, il y avait seulement, je le rappelle, 2.764 articles rédigés.

D'aimables collaborateurs ont fourni à M. Bénét une centaine d'articles d'inventaire d'archives communales ; c'était également une bonne inspiration de provoquer ces précieux concours. M. l'intendant Le Lorier veut bien me continuer son aide pour la région de Bréville (canton de Troarn), qu'il connaît si parfaitement. Puissé-je trouver, notamment parmi les instituteurs, quelques-uns de ces auxiliaires de bonne volonté.

Puissé-je aussi faire avancer le dépouillement des archives qui me sont confiées d'une étape aussi longue que celle fournie par mon prédécesseur. Je n'ai pas besoin de répéter, M. le Préfet, que j'apporterai à cette œuvre tout mon dévouement.

L'archiviste,  
G. BESNIER.